



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr Site : www.cgtpointpmbm.fr

Emma 06 08 82 67 58 - Valérie 06 50 54 78 37 - Yannick 06 73 35 80 57

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX POUR DEBUT 2023 ELECTION CSE 2023

Différentes négociations ont eu lieu cet automne dans l'entreprise et le syndicat CGT a exprimé et défendu un grand nombre de revendications sur l'égalité et la qualité de vie au travail, les salaires, les avantages sociaux, la prime de partage de la valeur... Voici les avancées obtenues :

Accord égalité professionnelle/ Qualité de Vie au Travail, 2023 à 2025

- Prime de naissance ou d'adoption revalorisée à 300€.
- Indemnité congé paternité en complément des indemnités CPAM.
- Maintien de l'absence rémunérée jusqu'à 10h30 le jour de la rentrée scolaire jusqu'à l'entrée en classe de sixième.
- 2 jours d'absences rémunérés par an et par enfant malade de moins de 16 ans.
- 4 jours d'absences rémunérés par an et par enfant hospitalisé de moins de 16 ans.
- Congé de proche aidant de 3 jours rémunérés par an pour s'occuper d'un proche handicapé, âgé ou en perte d'autonomie.
- 1 jour de congé en plus pour les salarié(e)s justifiant d'une RQTH.
- 1 jour de congé en plus pour les salarié(e)s de 50 ans et plus (sauf s'ils bénéficient de jours de congés pour ancienneté ou jours dits ARTT).
- Réduction à 3% des écarts moyens de salaire Femmes/Hommes, par métiers, sur les 3 ans de l'accord.
- Objectif d'embauche de femmes en CDI : 16% en 2023, 18% en 2024, 22% en 2025.
- Offre Zenride de location d'un vélo avec casque, antivol, entretien, assistance et assurance sur 36 mois. Pour un vélo de 1500€, la part « salarié » sera d'environ 20€ par mois (30% de la valeur du vélo, équipements et services) et le restant à payer pour le salarié à la fin des 3 ans sera de 20% de cette valeur.

Accord Négociation Annuelle Obligatoire sur les rémunérations 2023

- Salaire minimum entreprise à 1775€ brut /mois.
- Augmentation d'au moins 85% des salariés dont le salaire brut de base est inférieur à 2000€ - montant minimum de l'augmentation 50€ bruts.
- Augmentation d'au moins 80% des salariés dont le salaire brut de base est supérieur ou égal à 2000€ - montant minimum de l'augmentation 50€ bruts.
- Prime « médaille du travail » : 200€ pour 20 ans d'ancienneté, 300€ pour 30 ans, 500€ pour 35 ans et 800€ pour 40 ans.
- Réduction de la part « salarié(e) » aux chèques déjeuner : 45% au lieu de 50%.
- Revalorisation de l'indemnité panier à 10,50€.
- Dotation exceptionnelle au budget ASC 2023 du CSE : 25000€.
- Prime de partage de la valeur de 500€ net, versée avec la paie de janvier (la prime n'est pas soumise aux cotisations et contributions sociales et elle n'est pas imposable).

Le syndicat CGT a reconnu les avancées collectives obtenues lors de ces négociations telles que le salaire minimum, le maintien des primes médailles du travail, le seuil minimum de salariés qui seront augmentés, la revalorisation de l'indemnité panier. Notre demande de prime de partage de la valeur était de 1000€ et nous avons au final obtenu 500€.

Ces avancées ne compensent pas suffisamment l'inflation et ses conséquences difficiles voire désastreuses sur notre vie à toutes et tous. Les profits réalisés chaque année dans l'entreprise grâce au travail du personnel permettaient une politique salariale et sociale plus généreuse.

Les délégués CGT resterons à votre écoute, attentifs à l'évolution de l'inflation 2023 et prêts à agir et notamment à demander une enveloppe salariale complémentaire courant 2023.

Futures élections du CSE : rejoignez-nous et construisons ensemble l'avenir.

Le CSE élu en avril 2019 va bientôt prendre fin et de nouvelles élections auront lieu en avril 2023. Les domaines d'action des élu(e)s du CSE sont étendus et importants et le vote des salariés-es est déterminant pour le fonctionnement et les choix du prochain CSE.

Chacun(e) peut voir que la CGT dans l'entreprise fait son boulot avec persévérance et détermination et toujours de votre côté. Vous écouter ; vous informer ; vous assister ; faire entendre, respecter et défendre vos droits, vos revendications et vos intérêts font partie de l'ADN de la CGT de Point P Occitanie. Et nos actions ont été utiles et souvent gagnantes.

De l'entreprise au plan national, la force des salarié(e)s et l'efficacité du syndicat viennent du nombre de syndiqué(e)s et de la solidarité.

Adhérer à la CGT, c'est se mêler de ses affaires et prendre son avenir en main. Votre adhésion n'est pas connue de la direction.

**SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT,
ÊTRE A LA CGT, C'EST UN + !**

Et pour construire ensemble l'avenir, nous vous proposons d'être candidat(e) sur les listes CGT à la prochaine élection du CSE.

Notre objectif est de présenter des listes de candidat(e)s, de l'ouvrier(e) jusqu'au cadre, qui soient représentatives de la diversité des femmes et des hommes de l'entreprise, de leur métier et des activités (négoce, industrie, BPE, siège social).

Engagez vous, pour participer à l'amélioration des conditions sociales, salariales et de travail de toutes et tous.

Renseignements et contacts auprès des délégués syndicaux CGT :

Emma : 06 08 82 67 58

Valérie : 06 50 54 78 37

Yannick : 06 73 35 80 57

www.cgtpointpmbm.fr

L'équipe CGT vous souhaite



décembre 2022 / janvier 2023